

Compte rendu du conseil municipal du 06 octobre 2021

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte. Mouquod François-Xavier. Beltramelli Jérôme. Bainier Marine Boichut Olivier. Berthet Olivier. Combe Sylvain. Santina Angélique.

Absents, excusés : Dormoy Anthony. Wachowicz Laurence.

Pouvoir : Wachowicz Laurence à Beltramelli Jérôme.

Secrétaire de séance : Beltramelli Jérôme.

Le compte rendu de la séance du 15 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Travaux aire de jeux pour enfants + éclairage : Le maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une nouvelle aire de jeux pour enfants, ainsi que la transition écologique de l'éclairage public en éclairage Led sur le parking de la salle des fêtes. Il s'agit de la fourniture et pose d'une structure de jeux (structure 2 à 12 ans), de 2 jeux sur ressorts, d'un sol amortissant, d'un panneau d'informations et du contrôle des jeux et du sol. Afin de prolonger le temps d'utilisation de cet espace ludique, un ensemble d'éclairage Leds sera mis en place autour de l'aire de jeux pour remplacer les anciens globes à ampoules sodium.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce projet de travaux, dont le montant est estimé à 25 912 € ; il mandate le maire afin de solliciter les subventions DETR (Préfecture) à 25 %, DST (Département) à 25 % et fonds de concours du Grand Dole à 25 % également. L'autofinancement de la commune s'élève à 6 478 €.

Transformation des modes d'éclairage public : la commune pourrait s'engager dans une politique de développement durable et de transition écologique : les lampes à sodium actuellement en place peuvent être remplacées par un éclairage Led. Les travaux pourraient se faire en remplaçant les lanternes plus anciennes et en adaptant les plus récentes. Cette transition écologique de l'éclairage public communal en Led permettrait une baisse de la consommation d'électricité. Le conseil émet un avis favorable pour ce projet dont le montant global est estimé à 37 690 € HT ; il mandate le maire afin de solliciter les subventions DETR (Préfecture) à 30 %, DST (Département) à 30 %, Fonds de concours du Grand Dole à 8 %, et participation du Sidec à 8 %. L'autofinancement de la commune s'élève à 9 076 €, soit 24 %.

Numérisation des registres d'Etat Civil et refonte du site Internet : demande de subventions

- **Numérisation des registres** : afin de répondre aux très nombreuses demandes d'acte de naissance, mariage, décès, le maire envisage de faire numériser tous les actes d'état civil. Cette dématérialisation présente une économie d'encre, de papier, de frais postaux, et permettrait des réponses plus rapides. De plus, les registres seraient moins manipulés et donc moins abîmés. Pour ces travaux, la commune peut solliciter une subvention « France Relance » à la Préfecture, ainsi que la DST au Département. Avis favorable du conseil pour ce projet dont le montant HT s'élève à 3 870 €.

- **Site Internet** : afin que le site de la commune soit plus accessible à la population et plus simple d'utilisation, le maire souhaite demander une amélioration au fournisseur. Cette transformation consiste à l'apport de nouvelles rubriques, de liens avec les réseaux sociaux, de nouvelles fonctionnalités, envoi de newsletters et inscription aux messages d'alerte de la commune via le répondeur de la préfecture. Ce projet, dont le coût est estimé à 2 300 € HT peut être subventionné par la Préfecture dans le cadre de l'opération « France Relance ». Avis favorable du conseil, avec demande de 80 % de subvention à la préfecture et 20 % au département dans le cadre de la DST.

Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement : le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement arrive à échéance cette année. La procédure de renouvellement prévoit la désignation des membres du bureau de l'AFR moitié par le conseil municipal moitié par la Chambre d'Agriculture. Le maire (ou son représentant) est membre d'office,

ainsi que le Délégué du Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture. Le conseil municipal désigne 4 propriétaires : Thierry Brelot, Jean-Pascal Clairotte, Pascal Daubigny, le maire recherchera une 4^{ème} personne.

Renouvellement de la convention d'occupation précaire peupleraie : depuis 1985, la commune loue à l'Etat 4 parcelles (46 ha 23 a 70 ca) situées dans l'ancien lit du Doubs, sur lesquelles est plantée une peupleraie. La dernière convention de location est arrivée à échéance le 30 septembre dernier, et le maire a reçu une nouvelle offre de location dans les mêmes conditions (avec une actualisation du loyer annuel selon l'évolution de l'indice des fermages), et pour 3 ans. Avis favorable du conseil, étant précisé que le montant du loyer annuel s'élève à 444 €.

Repas du 11 novembre : le conseil décide que ce repas sera organisé afin de renouer les liens entre les personnes âgées de + de 70 ans. Un contrôle du passe sanitaire sera fait à l'entrée dans la salle. Une invitation le précisant sera adressée à toutes les personnes concernées, étant souligné que chacun choisira entre le repas ou le colis de Noël.

Rapport 2020 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat des Eaux du Recépage : les conseillers ont pris connaissance de ce rapport, qui leur a été transmis en juillet. Comme indiqué par le Syndicat, le conseil en prend acte.

Rapport 2020 sur le prix et la qualité de la collecte des ordures ménagères du SYDOM : par courrier du 19 août, le président du Sydom a fait parvenir en mairie le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Les conseillers en ont pris connaissance avant cette réunion. Ils en prennent acte.

Questions diverses :

- la préfecture a fait parvenir en mairie une note relative au remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat : les membres du conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions de conseil municipal, commissions dont ils sont membres, assemblées délibérantes et bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune. Une délibération est prise en ce sens.
- Le Grand Dole a mis en place une aide au transport pour les élèves résident sur le territoire du Grand Dole et scolarisé en dehors du ressort territorial. Il s'agit d'un forfait kilométrique calculé en fonction de la distance entre le périmètre de la communauté d'agglomération et le lieu de scolarité de l'élève. Des formulaires sont disponibles en mairie.
- information de la présence d'un médiateur à la Maison des services de Tavaux : le 3^{ème} lundi après-midi de chaque mois, sur rendez-vous.
- le président du conseil départemental informe que le pont sur le Doubs reliant Champdivers à Chaussin fait l'objet de surveillance, et qu'une inspection détaillée est prévue, sans doute suivie de travaux.
- les services transport du Grand Dole ont mis en place 1 transport supplémentaire pour les collégiens et les lycéens, et une ligne supplémentaire pour les habitants voulant se rendre à Tavaux, Choisey ou Dole (ligne 22). Ce service, fonctionnant sur réservation au n° vert 0800 346 800, est disponible du lundi au samedi de 9 à 11 H + 14 à 16 H, toute l'année. Vous pouvez retrouver tous les horaires sur le site www.champdivers.fr
- Une exposition d'arts graphiques (peintures, poèmes et comtes) aura lieu à la salle des fêtes le week-end du 16-17 octobre. Voir également le site de la commune.
- L'inauguration de la salle de convivialité est prévue le 13-14 novembre, avec en même temps continuité de l'exposition d'art dans cette salle.

Fait à Champdivers, le 14 octobre 2021.

Le maire,
Olivier Meugin.

